

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL168

présenté par
Mme Limon, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 3, avant les mots :

« de plus »,

insérer le mot :

« âgé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.